

# MARCHÉ DE NOËL 2026

## Règlement intérieur

### DATES ET HORAIRES :

**1<sup>er</sup> week-end :** Installation des exposants le jeudi 26 novembre de 16h à 19h et le vendredi 27 novembre 2025 de 11h à 15h.

#### Horaires d'ouverture :

- **Vendredi 27 novembre de 16h à 20h.**
- **Samedi 28 novembre de 11h à 21h.**
- **Dimanche 29 novembre de 11h à 19h.**

Démontage et rangement de tous les stands et des cabanons après la fin de ce 1<sup>er</sup> week-end.

**2<sup>ème</sup> week-end :** Installation des exposants le jeudi 3 décembre de 16h à 19h et le vendredi 4 décembre 2025 de 11h à 15h.

#### Horaires d'ouverture :

- **Vendredi 4 décembre de 16h à 20h**
- **Samedi 5 décembre de 11h à 21h**
- **Dimanche 6 décembre de 11h à 19h**

Démontage et rangement de tous les stands et des cabanons après la fin de ce 2<sup>ème</sup> week-end.

**Lieu :** Esplanade Pfastatt le Château, rue des Martyrs à Pfastatt

**Organisateur :** Mairie de Pfastatt & Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs

**Contacts :** **M. Cédric MULLER** (Président OMSAL) :  
06 16 52 52 58 [c.muller@pfastatt.fr](mailto:c.muller@pfastatt.fr)

**Mme Cynthia DELCOURT** (Comité OMSAL) :  
06 21 90 66 58 [c.delcourt@pfastatt.fr](mailto:c.delcourt@pfastatt.fr)

**M. Rémy DIJOUX** (Directeur des services techniques) :  
06 80 74 62 19 [r.dijoux@pfastatt.fr](mailto:r.dijoux@pfastatt.fr)

## OBLIGATIONS ET DROITS DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à :

- ↪ **Être présent à la réunion d'information qui aura lieu le mardi 20 octobre 2026 à 18h30 dans la salle du Conseil de la Mairie de Pfastatt.**
- ↪ **Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du Marché de Noël.**
- ↪ Proposer uniquement les produits déclarés lors de l'inscription et conformes au thème de Noël.
- ↪ Ne pas faire de publicité pour des tiers.
- ↪ Souscrire **une assurance responsabilité civile couvrant ses biens, ceux des tiers et sa responsabilité vis à vis des tiers par rapport aux produits vendus**, ainsi que le matériel qui est mis à sa disposition.
- ↪ Restituer le cabanon dans l'état constaté au départ (l'exposant devra se munir d'un balai, d'une pelle et d'une balayette), puis remettre la clé du cabanon aux responsables.
- ↪ Respecter les normes de sécurité concernant les raccordements électriques au coffret du cabanon. L'éclairage se fera uniquement par **LED**.
- ↪ **Ne pas utiliser de chauffage.**
- ↪ Décorer son cabanon uniquement à l'intérieur. **Dans les cabanons, deux chaises peuvent être fournies.**
- ↪ Respecter les **consignes de tri des déchets** (déchets ménagers dans les bacs bruns, papiers/emballages plastiques dans les bacs jaunes. Tout autre déchet doit être évacué par l'exposant. Des poubelles seront à disposition.
- ↪ Respecter les **consignes de stationnement (lieu déterminé par les organisateurs)**.

**ATTENTION : l'ouverture des cabanons « côté public », par les exposants, est interdite.  
Il conviendra de demander son ouverture à un membre de l'OMSAL.**

***Se munir de chariots ou de diables pour acheminer son cabanon est conseillé.***

## OBLIGATIONS ET DROITS DES ORGANISATEURS

**ATTENTION : seul un membre de l'organisation peut et doit ouvrir un cabanon.**



**L'organisateur s'engage à :**

- ↳ Fournir un emplacement « cabanon » selon un plan respectant l'organisation, les prescriptions de sécurité, les plans d'évacuations possibles, ainsi qu'un équilibre harmonieux et plaisant,
- ↳ Location d'un emplacement au prix de 60,00 €,
- ↳ Mettre à disposition l'emplacement, du jeudi au dimanche 19 heures,
- ↳ Encaisser le chèque après la manifestation,
- ↳ Percevoir la totalité de la location ainsi que la caution au moment de la confirmation de l'inscription.

**Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement sauf cas de force majeure avec justificatif à l'appui et après acceptation par le comité d'organisation.**

**L'attribution d'un emplacement pour tous les participants, ne sera exclusivement que pour un week-end.**

- Les organisateurs peuvent le cas échéant faire supprimer ou modifier des installations ou décorations qui nuiraient à la manifestation ou gêneraient les autres exposants et/ou les visiteurs.
- **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités concernant les préjudices de toute nature (commerciaux ou autres) que pourrait subir l'exposant pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard, contretemps, qualité d'emplacement, incendie ou sinistre quelconque.**
- Toutes les activités de restauration et de vente de boissons ne seront assurées que par des associations pfastattoises et après validation de l'organisateur.

***Toute réservation vaut acceptation et engagement à respecter tous les termes du présent règlement.***

**Signature de l'exposant :**  
*précédée de la mention « Lu et approuvé »*